

RÈGLEMENT

JUNIOR ACADEMY

PRÉAMBULE

Le présent règlement a pour but d'informer les participants et toutes les parties prenantes des principes règlementaires qui régissent la Junior Academy. Il s'applique à l'ensemble des personnes participantes à une des actions mises en place dans la cadre de cette dernière. Un exemplaire est remis à chaque participant, chaque tuteur, et chaque structure impliquée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de la formation fédérale.

ARTICLE 1 : RÔLE ET MISSIONS

La Junior Academy est une formation portée par la Fédération Française de Badminton.

Elle a pour mission d'accompagner les jeunes licencié.es de la FFBaD dans leurs actions de bénévolat et de leur donner un premier socle de connaissances indispensables pour mieux appréhender leurs missions.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS ET CANDIDATURE

La Junior Academy accueille chaque saison entre 40 et 50 jeunes. Ce chiffre peut être revu à la baisse si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant et peut être légèrement revu à la hausse sur décision de la cellule d'évaluation des candidatures. La participation à la Junior Academy se fait sur la base du volontariat et s'inscrit sur la durée d'une saison complète, du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Un appel à candidature est lancé chaque année au mois de mai. Les préalables à l'inscription sont :

- avoir l'âge requis (entre 13 et 17 ans),
- être licencié.e à la FFBaD,
- avoir un tuteur identifié et licencié à la FFBaD,
- avoir une structure d'appartenance affiliée à la fédération.

Un tuteur ne peut suivre que 2 jeunes maximum dans la même saison. Si la structure support est un club, le nombre d'inscriptions est limité à 2. Si la structure support est un comité ou une ligue, le nombre d'inscriptions est limité à 4.

Les candidatures sont étudiées en mai-juin par une cellule d'évaluation composée de professionnels du badminton (salariés, élus, bénévoles). Elle vérifie les critères d'éligibilité.

Une sélection peut ensuite être effectuée selon les critères suivants :

- motivations du jeune et de sa structure,
- parité filles/garçons,
- répartition géographique équilibrée.

Les jeunes sélectionnés sont informés par courriel et doivent renvoyer un dossier d'inscription complet avant une date fixée par les coordinateurs.

La Junior Academy est accessible aux personnes en situation de handicap :



ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT

Chaque jeune inscrit dans la Junior Academy doit assister à 30 heures de formation déclinée ainsi :

- 14h de modules en visio conférence,
- 12h de formation en présentiel lors de rassemblements sur des grands événements nationaux,
- +25h minimum d'engagement opérationnel auprès de sa structure.

Le calendrier des modules et des rassemblements est connu et communiqué lors de l'appel à candidature, permettant à chacun de s'organiser pour y assister.

En cas d'annulation d'un rassemblement en présentiel par la Fédération Française de Badminton (quelle que soit la raison), les organisateurs feront leur possible pour proposer une alternative et ne pas impacter la formation des jeunes.

Ces différents temps de formation permettent aux jeunes de développer des compétences et connaissances pour se perfectionner dans leur rôle de bénévole. Une démarche de valorisation de ces compétences leur sera proposée à l'issue de leur formation.

En cas de manque d'assiduité, la fédération s'autorise à suspendre la formation du jeune. Dans ce cas, aucune valorisation de compétences ne sera délivrée et aucun remboursement ne sera accordé.

Les jeunes qui le souhaitent pourront, par la suite, participer à la formation des promotions suivantes en partageant leur expérience lors des temps de rassemblement.

ARTICLE 4 : FORMATION ET ENGAGEMENT OPÉRATIONNEL

Modules en distanciel :

Les temps de formation en visio-conférence se déclinent en modules de 2 heures.

Chaque jeune participe à 7 sessions de 2 heures de formation en distanciel réparties comme cela :

- 5 sessions de tronc commun,
- 2 sessions à sélectionner sur 4 options possibles.

Le programme des modules est disponible dès le lancement de l'appel à candidature. Les intitulés et contenus sont définis également mais pourront être modifiés par les formateurs si besoin.

Temps de formation en présentiel :

Les jeunes sont réunis 2 fois dans la saison et à minima une fois à l'occasion de grands événements nationaux : Orléans Masters, Championnats de France Sénior, Jeune, Parabadminton, Finale du Top 12 etc... Cette liste n'est pas exhaustive. Les

deux événements sélectionnés sont connus au moment du lancement de l'appel à candidature. Les rassemblements peuvent se dérouler sur 2 jours consécutifs. Les modules sur ces temps-là reposent sur des mises en situation, des temps d'échanges, des études de cas pratiques.

L'engagement opérationnel auprès de sa structure :

Chaque jeune reçoit un livret de suivi comprenant les missions opérationnelles à réaliser.

Les 25h d'engagement sont un minimum obligatoire mais l'ensemble des parties prenantes peut décider d'un volume horaire supérieur.

Ce livret est un outil qui permet de rendre compte à la fédération des missions opérationnelles réalisées et qui servira de base pour la valorisation des compétences.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Chaque partie prend un certain nombre d'engagements permettant une organisation cohérente et efficace, mais surtout, permettant aux participants et encadrants d'accomplir leurs missions avec plaisir et en toute sécurité.

Le participant s'engage à :

- être assidu aux différentes sessions de formation proposées,
- respecter les règles de fonctionnement prévues lors des rassemblements en présentiel,
- rendre compte de ses différents engagements et de son évolution à la fédération.

Le tuteur s'engage à :

- encadrer, former, accompagner le jeune de façon bienveillante dans la réalisation de ses missions,
- faire le lien avec la famille, la fédération, le club pour tout ce qui concerne la Junior Academy.

La structure affiliée s'engage à :

- fournir un environnement favorable à la réalisation des missions du participant,
- financer la formation et les différents frais liés à la Junior Academy,
- soutenir le tuteur dans son engagement auprès du jeune.

La fédération s'engage à :

- dispenser une formation de qualité adaptée au niveau de connaissance des jeunes,
- accompagner les structures, les encadrants et les participants dans la gestion administrative des dossiers et dans la mise en place des missions,
- fournir une attestation de formation et à valoriser de façon officielle l'investissement bénévole des participants.

ARTICLE 6 : RÉPARTITION DES CHARGES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

L'inscription à la Junior Academy est payante. Elle s'élève à :

Pour les clubs :

- **100 €** pour **1 participant**,
- **160 €** pour **2 participants sous l'égide de la même structure.**

Pour les comités / ligues :

- **100 €** pour **1 participant**,
- **160 €** pour **2 participants sous l'égide de la même structure**,
- **210 €** pour **3 participants sous l'égide de la même structure**,
- **280 €** pour **4 participants sous l'égide de la même structure.**

Ces frais sont à la charge de la structure. Le paiement devra être réalisé par chèque ou virement bancaire à réception de la facture.

La structure a 8 jours après réception de la confirmation d'inscription pour se rétracter. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Les transports, l'hébergement, ou tout autre frais lié aux deux temps de rassemblement en présentiel sont à la charge de la structure et/ou du participant (modèle économique propre à la structure).

Lors des temps de rassemblement, la fédération prendra en charge le repas de midi et la demi-pension en cas de rassemblement sur deux jours.

Jeunes des territoires d'outre-mer : la fédération prendra à sa charge les frais de transport et d'hébergement pour un des deux rassemblements en présentiel. Le second sera à la charge de la structure. Si le jeune se déplace uniquement sur un rassemblement, les frais seront partagés entre la structure et la fédération.

ARTICLE 7 : GESTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Française de Badminton, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion de la Junior Academy. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission d'intérêt public. Vos données sont conservées pendant toute la durée légale du traitement, sauf indication contraire de votre part, sont destinées à la FFbAD et sont hébergées en France. Conformément à la loi 78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime, retirer votre consentement en contactant la Fédération par mail : cnil@ffbad.org.

Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.